
	<b>AXIOLOGIS</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 1

<b>Finalité et fonctions principales du traitement</b> (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>Le nouveau traitement AXIOLOGIS est un applicatif qui a pour finalité de gérer informatiquement les entretiens d'évaluation et de progrès organisés régulièrement entre le salarié et son responsable hiérarchique direct, ainsi que l'entretien de carrière organisé à la demande du salarié avec le responsable RH de la caisse. Il permet également de recenser les besoins en formation issus de l'entretien.</p> <p>Il sera déployé sur les 30 caisses régionales ainsi qu'au sein de la caisse Nationale.</p> <p>L'ouverture opérationnelle de l'application est prévue au plus tard début avril 2013 soit avant la campagne de recensement des besoins en formation pour le plan 2014, l'utilisation opérationnelle sera étendue progressivement.</p>		
<b>Catégories de personnes concernées par le traitement</b>		
L'ensemble des personnels, caisse nationale et caisses de base, est concerné.		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ► ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ► ..)
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Identification</li> <li>► Données de gestion administrative (fonction, emploi-type, niveau de classification, informations d'évaluation, besoins en formation...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Personnes habilitées chargées de la gestion du personnel (caisse nationale et caisses de base)</li> <li>► collaborateur pour accès à leur propre fichier</li> <li>► Les supérieurs hiérarchiques des salariés.</li> <li>► Le directeur général de chaque caisse pour l'ensemble des salariés</li> <li>► Les instances représentatives du personnel.</li> <li>► Les délégués syndicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► conformité à la norme simplifiée 46</li> </ul>
<b>Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Transferts de données hors Union Européenne : NON</li> <li>► Droit d'opposition : NON</li> </ul>		
<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	DRH-M pour le personnel de la caisse Nationale et Directions des caisses de base pour leur personnel (coordonnées disponibles sur le site internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> ou à la Caisse Nationale)	
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause</b> (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
Accès du salarié à ses données via login Windows dans applicatif  Service du Personnel de chaque caisse dont Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants pour leurs personnels. (coordonnées disponibles sur le site Internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> )	<b>Dispense de déclaration</b> : conforme à la NS46 <b>Création</b> : 27/02/2013	